

Règlement Intérieur

Article 1

Chaque membre s'engage à adopter une conduite correcte, et veillera à préserver les locaux et matériels de jeux propres et en bon état, notamment :

- ne pas jouer les mains sales
- ne pas jouer en état d'ébriété
- ne pas s'asseoir sur le billard
- **nettoyer les billes et le billard avant leur départ**
- ne pas fumer dans la salle (décret n°2006-1386)

Article 2

L'accès à la salle pour la pratique du billard **n'est possible qu'en dehors des horaires réservés pour les besoins de la commune et autres associations**, cela en accord avec la convention signée avec la mairie de Garlin

Article 3

Le dernier membre quittant la salle :

- couvrira le billard avec les plaques en bois et la couverture de protection
- mettra le matériel dans le placard et le fermera avec le cadenas à code
- éteindra les lumières et les radiateurs de chauffage
- **fermera toutes les portes et les volets et remettra la clef dans la boîte à clef**
- le code de la boîte à clef doit rester strictement confidentiel

Article 4

En cas d'affluence, les joueurs limiteront leur partie à 60 minutes

Article 5

Le comité directeur se réserve le droit de sanctionner ou d'exclure tout membre qui ne respecterait pas ce règlement intérieur